



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 1 février 2016

Délibération n° 2016-0997

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Protocole de partenariat avec le groupe Société nationale immobilière (SNI) - Avenant n° 1 -  
Actualisation des objectifs

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du  
logement

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Le Faou

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 19 janvier 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 3 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Grivel, Guiland, Guimet, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Llung), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Corsale (pouvoir à Mme Laval), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Gouverneure (pouvoir à M. Colin), Hamelin (pouvoir à M. Compan), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 1 février 2016****Délibération n° 2016-0997**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Protocole de partenariat avec le groupe Société nationale immobilière (SNI) - Avenant n° 1 - Actualisation des objectifs**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013-4293 du Conseil du 18 novembre 2013, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de contractualiser, par voie de protocole de partenariat, avec le groupe Société nationale immobilière (SNI), filiale de la Caisse des dépôts et consignations, des objectifs dans le cadre du soutien à la production de logements intermédiaires et de logements sociaux, dans le cadre du programme local de l'habitat (PLH) de l'agglomération lyonnaise :

- développer l'offre de logements locatifs sociaux : 200 logements par an,
- produire des logements locatifs intermédiaires : au minimum 350 logements par an.

Depuis la signature de ce protocole de partenariat, des évolutions juridiques et économiques sont intervenues qui conduisent les parties à amender ledit protocole pour fixer de nouveaux objectifs sur le territoire de la Métropole de Lyon.

Le Gouvernement a adopté, le 29 août 2014, un plan de relance du logement qui prévoit de "construire 30 000 logements intermédiaires en zones tendues dans les 5 prochaines années".

Le groupe SNI s'est engagé dans le développement d'une offre locative intermédiaire, visant à construire 35 000 logements intermédiaires d'ici à 2019, soit une capacité d'investissement totale de 6,3 milliards d'euros sur 5 ans, et de 25 000 logements sociaux.

Dans le cadre de ces objectifs nationaux, le groupe SNI a souhaité confirmer l'attractivité du territoire de la Métropole de Lyon pour y développer du logement intermédiaire.

Dans le cadre du protocole 2013-2015, le groupe SNI a fait preuve de sa capacité à proposer une offre locative avec un loyer inférieur de - 10 % à - 15 % au loyer de marché : 16 opérations pour plus de 500 logements intermédiaires sont en commande auprès de différents promoteurs et un volume légèrement moindre en logement social, soit plus de 900 logements environ au total.

Ces chiffres sont en cohérence avec ceux prévus par le protocole de 350 logements intermédiaires par an et à un niveau un peu inférieur pour le logement social (200 par an).

Ce rythme s'avère toutefois insuffisant au regard des besoins sur le territoire de la Métropole de Lyon.

C'est dans ce contexte que le groupe SNI affiche une nouvelle ambition pour le partenariat avec la Métropole de Lyon et envisage de réaliser, sur 5 ans, 6 000 logements intermédiaires et sociaux, soit 1 200 par an en moyenne répartis entre 700 logements intermédiaires et 500 logements sociaux, soit 1 milliard d'euros d'investissement.

Le groupe SNI entend ainsi doubler sa production de logements intermédiaires et sociaux sur le territoire de la Métropole sur 5 ans.

La Métropole et le groupe SNI réuniront un comité de pilotage au minimum une fois par semestre pour suivre la réalisation des objectifs du présent avenant au protocole de partenariat ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** l'avenant n° 1 au protocole de partenariat entre la Métropole de Lyon et le groupe Société nationale immobilière (SNI).

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 3 février 2016.**